

Motion du 21 mai 2008 de Mmes Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Marie-Pierre Theubet, Anne Pictet et Catherine Gaillard: «Que Mottattom continue!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de
la séance du 26 novembre 2008)

MOTION

Considérant:

- que la convention qui existe entre Mottattom et la Ville de Genève échoit en décembre 2008;
- qu'un nombre extraordinaire de lieux de travail pour artistes ont disparu récemment ou vont disparaître très prochainement;
- que la salle de Mottattom est utilisée par tout le bassin lémanique, notamment par des troupes de danse ou de théâtre;
- qu'on ne sait toujours pas si le plan localisé de quartier en force actuellement pour ce périmètre va être maintenu ou s'il va falloir en élaborer un nouveau;
- qu'il n'existe qu'une maison de quartier (celle des Asters) pour tout le périmètre compris entre le parc Trembley, les Grottes, les Charmilles, Geisendorf et Voltaire;
- que Mottattom fait aussi un travail d'accueil dans le quartier, travail salué par la maison de quartier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de renouveler la convention qui lie la Ville à Mottattom;
- de tout mettre en œuvre pour qu'un plan localisé de quartier nouveau, qui maintienne le bâtiment – et les activités – de Mottattom, soit élaboré;
- de maintenir des espaces artistiques dans ce quartier.